

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 22-F-67

22-A-0387	LYS-LEZ-LANNOY - Consignation 15 % - Droit de préemption urbain - Fixation judiciaire du prix - Parcelle AD n°32 Le Gauquier
22-DD-0808	MARCQ-EN-BAROEUL - Rue du Fort - Parcelle A 1210 - Transfert de domaine public à domaine public d'une emprise de 16 m ²
22-DD-0814	HAUBOURDIN - Rue d'Englos - Acquisition d'une emprise issue de la parcelle AB 52 auprès du Département du Nord
22-DD-0817	ILLIES - Rue de la Drève Carle - Parcelle cadastrée section B n° 1486 (partie) - Requalification de voirie - Acquisition foncière en vue de la création d'un trottoir
22-DD-0818	Fonds de Solidarité Logement - Convention de participation au FSL 2022 de la Régie Municipale d'électricité de LOOS
22-DD-0822	Régie de recettes et d'avances des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Abrogation de la décision n° 20 DD 0892 du 30 novembre 2020 - Institutions et modalités de fonctionnement de la régie
22-DD-0823	LAMBERSART - Rue Eugène Descamps - Parcelle cadastrée section AP n° 632 pour 310 m ² - Acquisition d'immeuble non bâti

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 15/11/2022
Arnaud FICOT

